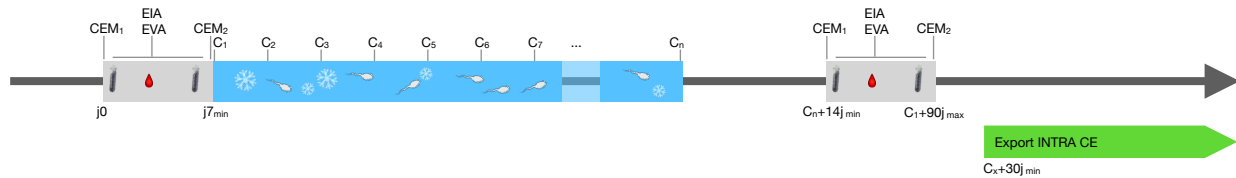


Tests sanitaires

pour les échanges CE de semence congelée



Les tests sont effectués sur des échantillons prélevés sur l'étalon donneur de la façon suivante:

- au moins une fois par an **au début** de la saison d'accouplement, et
- au cours de la **période de stockage** obligatoire d'au moins **30 jours** et avant que le sperme ne soit retiré du centre ou utilisé, sur des échantillons prélevés **au plus tôt 14 jours et au plus tard 90 jours après** la date de collecte.

Tous les échantillons sont prélevés par le vétérinaire du centre ou par le vétérinaire qu'il délègue.

- EIA** : un test d'immunodiffusion en gélose (test de **Coggins**) ou un test **Elisa** pour la recherche de l'anémie infectieuse des équidés, avec un résultat négatif
- EVA** : un test de dépistage de l'artérite virale équine par **séroneutralisation** avec un résultat négatif à une dilution de 1/4.
Si le résultat est positif, un test d'isolement du virus de l'artérite virale équine ou de détection de son génome par amplification en chaîne par polymérase (PCR) ou PCR en temps réel est effectué sur une partie aliquote de sperme entier de l'étalon donneur, avec un résultat négatif (Par dérogation, le deuxième test de dépistage de l'artérite virale équine prévu après la date de collecte n'est pas requis si cet état de non-porteur actif de l'étalon est confirmé sur des échantillons prélevés deux fois par an à un intervalle minimal de quatre mois.)
- CEM** : un test d'identification de l'agent responsable de la métrite contagieuse équine, effectué, avec un résultat négatif dans chaque cas, sur **trois écouvillons** prélevés sur l'étalon donneur **à 2 reprises à un intervalle minimal de 7 jours** et en aucun cas moins de 7 jours (traitement systémique) ou de 21 jours (traitement local) après un éventuel traitement antimicrobien administré à l'étalon donneur, au moins sur les sites suivants :
 - le fourreau,
 - l'urètre,
 - la fosse du gland.

Les échantillons sont placés dans un milieu de transport avec du charbon actif, avant d'être envoyés au laboratoire et ils sont soumis à au moins l'un des tests suivants :

- **culture** dans des conditions microaérophiles pendant au moins sept jours pour l'isolement de *Taylorella equigenitalis*, mise en place dans un délai de 24 heures suivant le prélèvement des échantillons sur l'animal donneur ou de 48 heures si les échantillons sont conservés au froid pendant le transport; ou
- amplification en chaîne par polymérase (**PCR**) ou PCR en temps réel pour la détection du génome de *Taylorella equigenitalis*, effectuée dans un délai de 48 heures suivant le prélèvement des échantillons sur l'animal donneur.